Document généré le 14 juil. 2025 21:27

Labour/Le Travailleur

Entre l'accès à l'égalité et la préservation des modèles: Ambivalence du discours et des revendications du Comité Féminin de la CTCC-CSN, 1952-1966

Lucie Piché

Volume 29, 1992

URI : https://id.erudit.org/iderudit/llt29art06

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (imprimé)
1911-4842 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Piché, L. (1992). Entre l'accès à l'égalité et la préservation des modèles: Ambivalence du discours et des revendications du Comité Féminin de la CTCC-CSN, 1952-1966. *Labour/Le Travailleur*, *29*, 187–210.

Résumé de l'article

Cet article examine l'évolution du discours et des revendications du Comité féminin de la CTCC-CSN. Créé en 1952 à la demande des travailleuses de cette centrale, ce comité reçoit le mandat d'étudier les problèmes particuliers de la main-d'œuvre féminine. Les résultats de l'analyse révèlent que les membres de ce comité semblent se situer, en fait, à la jonction de deux courants idéologiques qui se chevauchent sans pour autant s'exclure l'un l'autre. En effet, leur réflexion et leurs pratiques revendicatives s'inspirent à la fois d'un féminisme égalitaire et d'un discours de la différence modulé par l'intériorisation des rapports sociaux de sexe et notamment, par l'assignement prioritaire des femmes à la sphère privée. Au coeur de cette ambivalence se trouve peut-être un fil conducteur permettant de mieux comprendre le cheminement de ces militantes dans leur volonté de définir un nouvel espace social pour les femmes.

All rights reserved © Canadian Committee on Labour History, 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Entre l'accès à l'égalité et la préservation des modèles: Ambivalence du discours et des revendications du Comité Féminin de la CTCC-CSN, 1952-1966

Lucie Piché

Si la femme veut être reconnue comme travailleur à part entière, sans pour cela vouloir l'uniformité, si elle veut exiger une égalité en droits humains adaptés à la condition féminine, sans que cette particularité ne soit considérée comme une infériorité, si elle veut éviter aussi toute discrimination entre les sexes, la femme se doit de prendre toutes les responsabilités d'être dans la mêlée des travailleurs.[1]

CES PROPOS, tirés du rapport que soumet le Comité féminin de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) au Congrès général de cette centrale en 1964, témoignent d'un dilemme auquel plus d'une travailleuse dut faire face: comment être égale tout en étant différente? Question cruciale à laquelle les féministes du début du siècle furent également confrontées et qui alimenta de nombreux débats au cours des dernières décennies. Une question, en fait, que la croissance soutenue du travail salarié des femmes mariées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale posa dans toute son ampleur, notamment parce que l'insertion croissante de cette catégorie de travailleuses dans la sphère marchande accentue les tensions entre les divers rôles sociaux que les femmes doivent assumer.

L'évolution du discours et des revendications du Comité féminin de la CSN illustre bien, croyons-nous, cette dynamique. Actif de 1952 à 1956, puis de 1960 à 1966, il évolue, en effet, à une époque où la proportion de femmes mariées occupant un emploi rémunéré connaît une croissance soutenue et son existence sera profondément marquée, on le verra, par ces transformations. Mais rappelons d'abord brièvement l'ampleur de ces transformations.

[1]"Rapport du Comité féminin", *PV, 42e session du congrès de la CSN* (1964), 142-3.

Lucie Piché, "Entre l'accès à l'égalité et la préservation des modèles: Ambivalence du discours et des revendications du Comité Féminin de la CTCC-CSN, 1952-1966," *Labour/Le Travail* 29 (Spring 1992), 187-209.

En 1941, 22,9 pour cent des femmes âgées de plus de 14 ans occupent un emploi rémunéré; trente ans plus tard, ce taux de participation s'élève à 33,9 pour cent.[2] Il faut cependant préciser que cette croissance résulte, pour une bonne part, de transformations qui s'opèrent dans la composition même de la main-d'oeuvre féminine. De plus en plus de femmes continuent en effet d'occuper un emploi rémunéré après leur mariage, ou retournent sur le marché du travail après quelques années.[3] F. Barry a ainsi évalué que de 1941 à 1961, le pourcentage de femmes mariées dans la main-d'oeuvre féminine passe de 7.5 pour cent à 31.8 pour cent et qu'il atteint 48.8 pour cent en 1971.[4] Ce mouvement est par ailleurs davantage perceptible parmi les travailleuses du secteur secondaire puisque entre 1941 et 1961, la proportion de femmes mariées en emploi au sein de cette catégorie passe de 9.5 pour cent à 38.1 pour cent.[5] Plusieurs facteurs incitent les femmes mariées à se joindre à la population active et à y demeurer plus longtemps. Outre la poussée inflationniste d'après-guerre, la baisse continue du taux de fécondité, par exemple, ou l'allongement de la scolarisation des enfants (qui demeurent par le fait même plus longtemps sous la dépendance économique de leurs parents) facilitent, ou rendent plus impérieuse selon le cas, l'insertion des femmes au marché du travail.[6] La tertiarisation croissante de l'économie doit, évidemment, être tout autant prise en compte puisque ce sont les femmes qui, pour une bonne part, "bénéficieront" de l'expansion de ce secteur d'activités.[7]

En dépit de ces transformations, la question du travail salarié des femmes — et qui plus est, celui des femmes mariées — ne fait pas l'unanimité au sein de la

[2]S. Messier, *Les femmes, ça compte* (Québec 1984), 29.

[3]L'étude de cas de G. Cuthbert-Brandt illustre bien ce phénomène: "Weaving it Together. Life Cycle and the Industrial Experience of Female Cotton Workers in Quebec, 1910-1950," *Labour/Le travailleur*, 7 (1981), 113-26.

[4]Recensement du Canada 1941, vol. VII, tableau V. Recensement du Canada 1971, vol. III, partie I, cat. 94-702, tableau III; cité par F. Barry, *Le travail de la femme au Québec — L'évolution de 1940 à 1970* (Montréal 1980), 20.

[5]F. Barry, *Le travail*, 21. Sur la précarisation des familles à faibles revenus au cours de cette période, voir notamment H. Armstrong et P. Armstrong, "The Segregated Participation of Women in the Canadian Labour Force, 1941-1971," *Canadian Review of Sociology and Anthoropology*, 12, 4 (novembre 1975), 370-84.

[6]En ce qui concerne la baisse du taux de fécondité, on comprendra qu'il s'agit ici du nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer et non du taux de natalité qui connaît, pour sa part, une remontée dans l'après-guerre. Voir à ce sujet P.A. Linteau et al., *Le Québec depuis 1930* (Montréal 1986), 196-8.

[7]Alors que le pourcentage de la main-d'oeuvre employée dans le secteur primaire chute, de 1945 à 1960, de 25 à 10 pour cent et que la part du secondaire se maintient autour de 30 pour cent, le pourcentage de la main-d'oeuvre oeuvrant dans le tertiaire passe en effet de 40 à 60 pour cent. Voir à ce sujet l'ouvrage collectif *Histoire du mouvement ouvrier au Québec-150 ans de luttes* (Montréal 1984), 171. En ce qui concerne la féminisation du tertiaire, on pourra consulter l'ouvrage désormais classique de F. Descarries-Bélanger, *L'école rose ... et les cols roses* (Montréal 1980). Voir aussi S. Messier, *Les femmes*.

société québécoise et cette nouvelle donne soulève plus d'un débat au cours des années 1950 et 1960.[8] Longtemps réfractaire au travail salarié des femmes, le monde syndical se devra pour sa part de composer avec cette nouvelle réalité sociale, ne serait-ce que parce qu'une portion croissante de ses membres est désormais composée de travailleuses. En 1966, elles comptent pour 20 pour cent des effectifs syndicaux québécois et constituent, à la même époque, près du tiers des effectifs de la CSN.[9]

Ce n'est cependant que vers la fin des années 1960 et plus encore au cours de la décennie suivante, que les syndicats accepteront progressivement d'intégrer les revendications spécifiques des femmes à leur action syndicale. Si cette progressive acceptation du travail féminin par les syndicats a été assez bien étudiée,[10] on connaît très peu encore les divers paramètres qui président à l'émergence d'un discours féminin dans le monde syndical.[11]

S'interrogeant sur les conditions d'émergence des revendications féministes dans le mouvement syndical français, M. Maruani avance l'idée que la croissance soutenue de la main-d'oeuvre féminine au cours des dernières décennies a constitué l'un des éléments moteurs de la lutte des femmes puisque "(...) l'insertion croissante des femmes dans le monde du travail sape la validité de la plupart des fondements idéologiques de leur soumission, mais n'élimine pas la situation objective de

[8]Voir notamment à ce sujet M.J. Gagnon, *Les femmes vues par le Québec des hommes — 30 ans d'histoire des idéologies, 1940-1970* (Montréal 1974).

[9]M.J. Gagnon, "Les comités syndicaux de la condition féminine," dans M. Lavigne et Y. Pinard, dir., *Travailleuses et féministes* (Montréal 1983), 163. La percée que réalise la CSN dans le secteur des services n'est pas étrangère à ce gonflement des effectifs féminins. A la Fédération des services (l'actuelle Fédération des affaires sociales), les femmes représentent, en moyenne, 72 pour cent des membres entre 1962 et 1970. Voir à ce sujet M.J. Gagnon, *La femme dans l'idéologie québécoise et dans la CSN: étude de cas et monographie syndicale*, MA, Université de Montréal, 1973, tableau II, 176. En ce qui concerne l'évolution des effectifs de la CSN au cours de cette période, on pourra consulter la synthèse de J. Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981* (Montréal 1981).

[10]On se référera, en ce qui concerne le Canada, à J. White, *Les femmes et le syndicalisme* (Ottawa 1980); voir également P. Marchak, "Les femmes, le travail et le syndicalisme au Canada," *Sociologie et sociétés*, 6, 1 (mai 1974), 37-53; L. Briskin et L. Yanz, eds., *Union Sisters — Women in the Labour Movement* (Toronto 1983). En ce qui concerne le Québec, on pourra consulter, outre les travaux déjà cités de M.J. Gagnon, N. Jammal, *Le discours syndical (CSN-CEQ) et l'intégration des revendications des femmes de 1970 à nos jours*, MA, Université de Montréal, 1985.

[11]Quelques études de cas ont toutefois été réalisées. On pourra consulter à ce sujet J. Daigle, *L'émergence et l'évolution de l'Alliance des infirmières de Montréal*, MA, UQAM, 1983; M. Gélinas, *Les travailleuses de soutien des hôpitaux du Québec: aux origines de leurs revendications féministes, 1946-1970*, MA, Université de Montréal, 1984; H. Massé, *De l'autonomie d'action syndicale des femmes à la récupération patriarcale. Une étude de cas: la Fédération catholique des institutrices rurales, 1936-1953*, MA, Université Laval, 1982.

domination."[12] L'étude du Comité féminin de la CSN constitue une voie privilégiée permettant de vérifier la validité d'une telle affirmation en ce qui concerne le Québec. La formation de ce comité résulte, en effet, de l'action concertée d'un groupe de travailleuses de cette centrale désirant se doter de structures et de moyens leur permettant d'examiner les problèmes particuliers de la main-d'oeuvre féminine. Ce comité crée d'ailleurs un précédent syndical important: pour la première fois, des femmes syndiquées prennent collectivement la parole au sein d'une centrale syndicale québécoise et exposent concrètement les conditions spécifiques qu'elles vivent sur le marché du travail.[13] Comment ce comité perçoit-il la progressive intégration des femmes au marché du travail et quels types de revendications formule-t-il à cet égard?

C'est par l'utilisation d'un cadre théorique intégrant le concept de la division sexuelle des rôles sociaux et ce, tant dans la sphère privée que publique, et en privilégiant l'articulation des rapports de production et de reproduction, que nous avons effectué cette analyse. Plusieurs études démontrent, en effet, que les rapports sociaux de sexe structurent, au même titre que les rapports de classe, l'ensemble des pratiques sociales des individus et qu'on ne peut par ailleurs pleinement comprendre ces pratiques qu'en intégrant dans l'analyse le rapport que ces individus entretiennent avec l'univers reproductif.[14] Ce type d'analyse permet notamment d'identifier, démontre ainsi D. Kergoat, comment "...le système social et son évolution détermine la place des ouvrières dans l'échelle des qualifications, et comment/pourquoi les ouvrières intériorisent cette place."[15] Si les ouvrières se situent au bas de l'échelle des classifications, par exemple, ce n'est pas parce qu'elles sont mal formées par l'appareil scolaire, mais bien parce que les qualifications qu'on exige d'elles (dextérité, minutie, etc.) sont acquises par l'apprentissage

[12]M. Maruani, *Les syndicats à l'épreuve du féminisme* (Paris 1979), 255. Cette étude examine le militantisme des femmes lors de grèves importantes qui eurent lieu en France au début des années 1970.

[13]La création de ce comité doit d'ailleurs être mise en relation avec un autre précédent syndical, soit l'élection d'une femme, en cette même année 1952, à la septième vice-présidence de l'exécutif de la CSN.

[14]Voir notamment à ce sujet N. Sokoloff, *Between Money and Love. The Dialectics of Women's Home and Market Work* (New York 1980). Cet essai théorique illustre, dans toute sa complexité, la richesse d'une telle démarche. Voir également J.W. Scott, "Le Genre, une catégorie utile d'analyse historique," *Le genre de l'histoire*, Les cahiers du GRIF, 37-8 (Paris 1988), 125-53. B. Bradbury propose par ailleurs des axes de recherche très stimulants en ce qui concerne l'histoire ouvrière, dans un article intitulé "Women's History and Working Class History," *Labour/Le Travail*, 19 (printemps 1987), 23-43.

[15]"Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux," *Le sexe du travail* (Grenoble 1984), 212. Sur le concept de transversalité des rapports sociaux de sexe, voir notamment D. Combes et D. Fougeyrollas-Schwebel, "Cadres théoriques d'analyse des rapports sociaux de sexe," *Production/reproduction et rapports sociaux de sexe*, Les cahiers de l'APRE, 3, Paris, CNRS/IRESCO (septembre 1985), 101-18.

des travaux domestiques et que ces qualités sont systématiquement dévalorisées par les employeurs sous prétexte qu'elles sont "censées être innées et non acquises, être des faits de nature et non de culture."[16] L'intériorisation de ces normes par les ouvrières ne peut qu'avoir des incidences négatives sur leur action revendicative.

Ce type d'analyse permet donc de mieux comprendre les fondements des pratiques revendicatives des travailleuses. De fait, il s'avère important d'identifier, comme le propose M. Maruani, "en quoi leur condition spécifique de femmes influe (...) sur leur intégration, leur réflexion de travailleuses dans les organisations syndicales."[17] Cette approche permet en effet de comprendre pourquoi "les femmes syndiquées posent d'autres questions, proposent d'autres formes de militantisme, formulent d'autres objectifs de luttes."[18]

Ces considérations ne sont pas sans incidence sur notre objet d'étude. Les années 1950 et 1960 constituent, on l'a vu, une époque charnière en ce qui a trait à la participation des femmes à la main-d'oeuvre active, notamment pour les femmes mariées. On peut se demander à ce titre si la mise sur pied du Comité féminin de la CSN ne résulte pas d'une prise de conscience plus vive des contradictions inhérentes à la division des rôles sociaux que vivent les travailleuses et qui les marginalisent, tant sur le marché du travail qu'à l'intérieur des syndicats. Afin de vérifier de telles prémisses, nous retracerons, en premier lieu, l'histoire institutionnelle de ce comité. Nous examinerons ensuite le type de revendications que formule le comité, de même que la nature du discours qu'il élabore afin de légitimer son action. Cette analyse nous permettra de dégager les fondements idéologiques qui sous-tendent son action et plus précisément, de cerner l'impact des rapports sociaux de sexe sur l'action revendicative de ces militantes.

Cette étude repose sur un ensemble de sources syndicales et en particulier, sur des documents émanant directement du comité: procès-verbaux de ses réunions, rapports d'activités soumis lors des congrès généraux, correspondance, etc. D'autres sources syndicales ont également été utilisées tels les procès-verbaux des congrès de la centrale, ceux de l'exécutif national et du bureau confédéral, le journal *Le Travail*, etc. Sept entrevues ont également été réalisées avec des femmes qui furent membres du comité.[19]

[16]*Ibid.*, 211. J. Parr développe une analyse similaire dans "Nature and Hierarchy: Reflections on Writing the History of Women and Children," *Atlantis*, 11, 1 (automne 1985), 39-44.
[17]Maruani, *Les syndicats*, 14.
[18]Maruani, *Les syndicats*, 251. L'ouvrage de A.M. Gingras, C. Maillé et E. Tardy, *Sexes et militantisme* (Montréal 1989) démontre ainsi que malgré des gains indéniables, le militantisme des femmes demeure toujours contingenté par leurs charges familiales et que leur vision de la démocratie syndicale diffère en plusieurs points de celle des militants syndicaux.
[19]L'anonymat des sept personnes rencontrées sera toutefois respecté. Cette restriction fut proposée au début de chacune des entrevues afin de faciliter les échanges; toutes ont choisi cette option. L'annexe I dresse un profil du cursus syndical de ces militantes.

Le comité féminin de la CTCC-CSN: quelques points de repère[20]

EN 1952 est mis sur pied, lors de la 31e session du Congrès de la CTCC, le Comité d'étude du problème de la femme au travail.[21] Ce comité sera actif de 1952 à 1956 puis, de 1960 à 1966. Si la formation de ce comité témoigne d'une certaine ouverture de la centrale face au travail salarié des femmes, il semble toutefois qu'on doive attribuer le crédit du mouvement qui s'amorce en 1952 à un groupe de syndiquées de la centrale.[22] Jugeant que la centrale reflète bien peu la composition réelle de sa base et ce, tant dans ses structures qu'au niveau des débats qui y ont cours, quelques syndiquées se mobilisent et demandent la mise sur pied d'un tel comité. Deux des personnes rencontrées étaient présentes lors du congrès de 1952. L'une d'elles précise ici les motivations de ces militantes:

> Je me souviens qu'il n'y avait presque pas de femmes lors des premiers congrès auxquels j'assistais. On s'est dit, on va faire un comité, ça va attirer les femmes (...) Parce que nous avons nos problèmes et qu'ils n'en parlent jamais aux congrès.[23]

Ce comité se voit attribuer un large mandat, soit l'étude des problèmes de la main-d'oeuvre féminine. Les ressources dont il dispose sont cependant restreintes. Ses effectifs, en premier lieu, sont assez limités. Au cours des années 1950 et de 1960 à 1964, le comité ne compte que de six à huit membres. A partir de 1964, il sera toutefois composé de deux déléguées par région, ce qui aura pour effet de doubler ses effectifs.[24] Le comité ne dispose par ailleurs d'aucun budget de

[20]Rappelons ici que c'est en 1960 que la Confédération des syndicats catholiques du Canada (CTCC), fondée en 1921, modifie son nom et devient la CSN. Ce changement entérine un processus interne de déconfessionnalisation amorcé au cours de la décennie précédente.

[21]Le nom de ce comité variera tout au long de son existence. Il se nomme, en 1953, la Commission confédérale des problèmes du travail féminin. Lors de sa remise sur pied en 1960, le comité agira sous le nom de Commission féminine de la CSN puis, de Comité féminin. Dans la mesure où ce dernier nom fut le plus usité et compte tenu du fait que les militantes rencontrées se remémoraient l'existence de ce comité sous ce vocable, nous avons choisi, afin d'éviter les confusions, de ne retenir que ce dernier nom.

[22]L'arrivée d'une équipe dirigeante plus jeune n'est sûrement pas étrangère à ce phénomène. Ce renouveau, amorcé en 1946 avec l'élection de G. Picard à la présidence, insuffle en effet "(...) un nouvel esprit à la centrale." J. Rouillard, *Histoire*, 169.

[23]Entrevue 4, 2. Les procès-verbaux ne font malheureusement pas état des débats entourant les résolutions. Les témoignages recueillis ont toutefois permis de pallier cette lacune. Il est cependant intéressant de constater que l'ensemble des résolutions concernant la création du comité a été piloté par des hommes. Seule la résolution concernant la nomination des membres fut proposée par une syndiquée. Est-ce là une stratégie de la part de ces militantes? Une façon de mieux faire valoir la légitimité de leurs demandes? Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses à ce sujet. Voir à ce sujet, *PV, 31e session du congrès de la CTCC* (1952), 161-3.

[24]L'annexe II dresse un profil de ces militantes. Jusqu'en 1964, toutes sont élues lors des congrès généraux de la centrale, à l'exception de l'année 1954 où trois d'entre elles sont

fonctionnement, ni des services d'une permanente qui aurait pu faire progresser plus rapidement ses dossiers prioritaires. Ce n'est qu'en 1964 que le comité obtient un budget (2 000 $ par année) alors que la libération d'une syndiquée lui sera toujours refusée.[25]

Soulignons enfin que le comité ne jouit d'aucun pouvoir décisionnel et qu'il ne constitue qu'un groupe de réflexion pouvant simplement émettre des recommandations, présenter des résolutions ou suggérer des démarches spécifiques aux diverses instances de la centrale. En ce sens, la réalisation des objectifs et du programme d'action définis par les membres du Comité féminin sera largement tributaire du degré de volonté politique de ces diverses instances.

L'examen des archives révèle cependant que cette volonté politique semble plutôt ténue — surtout au cours de la première phase d'existence du comité (1952-1956) — et que ce dernier n'est guère épaulé dans ses initiatives: questionnaires non retournés par les fédérations et les conseils centraux,[26] indifférence de leur part en ce qui a trait à la nomination de responsables pouvant assumer la liaison entre ces instances et le comité,[27] non réalisation, par la quasi-majorité des comités régionaux d'éducation du projet d'éducation syndicale conçu par le comité en 1954 à l'intention des travailleuses, etc.[28] Le dépouillement des procès-verbaux des réunions de l'exécutif de la centrale et ceux du bureau confédéral indique par ailleurs qu'il n'y a pas de débats de fond sur des questions spécifiques aux travailleuses. On peut se demander si ce manque d'intérêt n'a pas raison, une première fois, du Comité féminin. A partir de 1955, les réunions s'espacent en effet et en 1956, le comité est dissous et son mandat, pris en charge par le Service d'éducation de la centrale.[29]

élues par les congressistes et les autres, choisies par le bureau confédéral. Détail intéressant à souligner, les syndiquées semblent profiter de séances qui leur sont destinées pendant le congrès pour procéder, entre elles, au choix des candidates à élire. A partir de 1964, elles seront cependant nommées par le bureau confédéral à la suite de suggestions des conseils centraux.

[25]En 1954, le Congrès vote en faveur d'un tel engagement mais le bureau confédéral n'y donnera aucune suite, alléguant des contraintes financières. Voir à ce sujet "Décisions du Bureau Confédéral et de l'exécutif," *PV, 34e session du congrès de la* CTCC (1955), 79.

[26]*PV de la Commission confédérale des problèmes du travail féminin* (04-04-1954), ADSOS 35.60. Voir aussi le procès-verbal de la réunion du 30-05-1954, B.17.9.

[27]"Rapport de la Commission confédérale des problèmes du travail féminin," *PV, 33e session du congrès de la* CTCC (1954), 120.

[28]Voir notamment à ce sujet le bulletin publié par le Service d'éducation de la centrale, *Notes et nouvelles*, 1 (01-12-1955), 5.

[29]Il nous a cependant été impossible d'établir avec exactitude les causes de cette dissolution. Si l'hypothèse du manque de soutien de la part des diverses instances de la centrale semble plausible, il se peut également que d'autres facteurs soient entrés en ligne de compte, tels que des problèmes de fonctionnement, des dissensions parmi les membres du comité, etc.

Le contexte social et syndical du début des années 1960 met cependant davantage en lumière l'importance de stimuler le militantisme féminin. Rappelons ici que nous sommes au début de la Révolution tranquille et que les réformes économiques et sociales qui l'accompagnent provoquent une extension sans précédent des secteurs publics et para-publics — secteurs où la CSN fait des gains très importants.[30] Or, ce sont des femmes qui, massivement, occupent ces nouveaux postes et qui, par le fait même, joignent les rangs de la CSN.[31]

Une enquête réalisée en 1959 et dont les résultats sont diffusés lors du congrès de 1960 par la septième vice-présidente de l'époque, Jeanne Duval, indique toutefois que près de la moitié des 15 000 femmes de la centrale n'ont assisté à aucune réunion syndicale au cours de l'année précédant l'enquête.[32] L'entrée massive des femmes à la CSN et les résultats de cette enquête semblent bien jouer en faveur du Comité féminin qui est alors remis sur pied.[33]

La CSN semble cependant fonctionner à deux vitesses: d'un côté, un discours officiel favorable qui se traduit non seulement par la remise sur pied du comité, mais aussi par l'octroi, en 1964, d'un budget de fonctionnement, par l'augmentation du nombre de personnes siégeant au comité afin d'accroître sa représentativité et par des déclarations publiques où la centrale précise ses positions face au travail féminin ainsi que ses revendications afin d'améliorer les conditions de travail des femmes.[34]

Dans les fédérations et les conseils centraux, cependant, et au sein même des syndicats locaux, la résistance semble plus vive. Ainsi, bien que l'organisation de journées d'étude destinées aux syndiquées ait été entérinée lors du congrès de 1960, les membres du Comité féminin soulignent, lors d'une séance de travail, à quel point elles rencontrent des "difficultés à faire admettre le bien fondé de journées

[30]De 1960 à 1966 seulement, les effectifs de la CSN passent de 94 114 à 204 361 membres. Ces gains résultent, pour une bonne part, de la syndicalisation du personnel hospitalier, de même que de percées importantes dans le commerce, les bureaux et la métallurgie. Voir à ce sujet J. Rouillard, *Histoire.*, tableau IX, 218.

[31]Voir note infrapaginale no. 9.

[32]"Femmes syndiquées — Une enquête sur vos problèmes," *Le Travail*, 34, 44 (12-12-1958), 3.

[33]"Rapport du Comité du rapport de Mlle Duval sur le travail féminin," *PV, 39e session du congrès de la CSN* (1960), 276.

[34]Lors du congrès de 1964, le président de la centrale, Jean Marchand, prend en effet position en faveur du travail salarié des femmes. Il propose une série de mesures précises visant à favoriser une participation accrue des femmes aux structures syndicales, de même que la prise en compte de leurs besoins spécifiques lors de la négociation des conventions collectives (congé de maternité, temps partiel, etc.). Il souligne de plus l'importance d'améliorer leurs conditions de travail et d'abolir les discriminations qu'elles subissent (inégalité salariale, lacunes de la formation professionnelle, etc.). Il revendique enfin l'instauration de mesures sociales qui permettent aux femmes de concilier leur rôle de mère et de travailleuse (congé de maternité, garderie, etc.). Voir à ce sujet le "Rapport du président général de la CSN, Jean Marchand," *PV, 41e session du congrès de la CSN* (1964), 7-12.

d'étude pour les femmes."[35] Afin de contrer ces résistances, le comité dispose d'une stratégie bien précise: ses militantes se font élire à l'exécutif des comités d'éducation afin de favoriser, de l'intérieur, l'organisation de telles séances.[36]

La résistance se cristallisera toutefois au moment du dépôt d'un projet visant à élargir le programme d'action du comité et à le doter de moyens lui permettant de rejoindre davantage les travailleuses. Le "schéma préliminaire" que le comité soumet à l'exécutif de la centrale prévoit notamment la mise en place de divers comités de travail dont le mandat vise à reproduire, pour les travailleuses exclusivement, l'action syndicale de la CSN.[37] L'exécutif de la CSN aurait cependant réagi vivement à ce projet de restructuration, soutenant, affirme l'une de nos informatrices, "que la CSN n'a pas les moyens de créer une structure parallèle."[38] Le procès-verbal d'une réunion de l'exécutif est d'ailleurs très révélateur à ce sujet.

> Nous nous demandons depuis un certain temps pourquoi faire un genre de discrimination en formant un comité féminin pour étudier les problèmes de la femme au travail. Est-ce que ces problèmes ne sont pas les mêmes que ceux de tous les travailleurs? Ne devraient-ils pas être étudiés par tous les travailleurs dans tous les syndicats? Il faudrait, par conséquent, réétudier le mérite d'avoir un comité féminin. Il est donc suggéré de tenir une réunion, avant le Bureau Confédéral du mois d'août pour étudier, avec le Comité féminin, la nécessité de ce comité et de trouver des formules, si nécessaire, pour le remplacer.[39]

L'exécutif de la centrale n'est cependant pas le seul à questionner la légitimité du Comité féminin et la pertinence d'une action spécifiquement destinée aux travailleuses. Il semble en effet que les conseils centraux et les fédérations aient

[35] *PV de l'assemblée de la Commission féminine de la CSN* (07-07-1962).

[36] Cette stratégie, évoquée par plusieurs des militantes rencontrées, se vérifie d'ailleurs lorsque l'on établit une corrélation entre la présence des membres du comité féminin au sein des comités régionaux d'éducation et le nombre de séances organisées pour les syndiquées.

[37] Le "Comité de la législation" devra étudier les conventions internationales, les lois fédérales et provinciales, les statuts et réglements de la CSN, etc. Il devra de plus diffuser cette information auprès des travailleuses et faire valoir leurs droits à ce chapitre. Le comité "Travail de la femme" examinera les conditions de travail, alors que celui de "L'étude de la femme" se penchera sur tout ce qui concerne la vie des femmes en dehors du travail salarié (famille, "avancement éducatif et culturel," etc.). Le comité de "l'information et de propagande" diffusera l'ensemble des informations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la centrale et représentera le Comité féminin auprès des divers intervenants sociaux et des médias. Ce projet n'est pas sans rappeler le créneau qu'occupe désormais le comité de condition féminine de la CSN. Y. Rousseau, *Schéma préliminaire du Comité féminin (CSN)* (21-02-1966). On retrouve une première ébauche de ce projet dans le *PV du Comité féminin* du 09-01-1965. Ce projet sera soumis à l'exécutif de la centrale en février 1966. Voir à ce sujet le *PV-Comité exécutif*, doc. K, tome 3, 1964-1966 (24-02-1966).

[38] Entrevue no 7, 15.

[39] *PV Comité exécutif*, doc. K, tome 3, 1964-1966 (22 et 23-06-1966), 868.

également émis des réticences face au projet de restructuration du comité. Une de nos informatrices précise à ce sujet que:

(...) ces fédérations-là se trouvaient coincées, parce que si la CSN votait, en congrès, (sur ce projet), il fallait que cela suive partout (...) Les conseils centraux s'en sont mêlé aussi (...) parce qu'ils n'avaient pas de budget pour cela (...). N'étant pas appuyée, ce fut une résolution qui est passée sous la table. Et la seule chose que nous pouvions faire, pour sauver la face, c'était de dire que le Comité féminin votait sa dissolution — que les femmes étaient maintenant assez informées et qu'elles pouvaient s'intégrer à la structure.[40]

Ainsi, lors du congrès général de 1966, le Comité féminin propose, contre toute attente, sa propre dissolution, alléguant que son existence ne fait que perpétuer l'idée que les femmes sont différentes. Les travailleuses doivent plutôt investir toutes les structures syndicales, soutient le comité, s'y faire une place en prenant leurs responsabilités.[41] En fait, il semble bien que le Comité féminin ne disposait pas du poids nécessaire, à l'intérieur de la centrale, pour résister aux nombreuses pressions qui se sont exercées contre lui. Il faut bien voir également que nous sommes alors au mitan des années 1960 et qu'il n'y a pas encore cette vague de fond qu'est le néo-féminisme pour supporter le Comité féminin dans ses revendications et ses projets.[42] Ceci n'est pas sans réduire davantage les assises politiques du comité à l'intérieur de la centrale, à une époque où le droit au travail salarié des femmes — et qui plus est, celui des femmes mariées — est encore loin de faire l'unanimité au sein de la société québécoise. Une enquête effectuée en 1968 auprès de syndiqués québécois révèle, par exemple, que 85 pour cent des travailleurs syndiqués interrogés s'opposent toujours au travail des femmes mariées qui ont des enfants en bas âge et que 57 pour cent préfèrent que les femmes demeurent au foyer, indépendamment de leur situation. De plus, 67 pour cent de ces mêmes syndiqués "estiment, à des degrés divers, que les femmes prennent la place des hommes sur

[40]Entrevue no 7, 15-6. On peut se demander en outre si les tensions suscitées par la réforme des structures de la centrale en 1961 n'ont pas une incidence sur cette attitude négative des conseils centraux et des fédérations. J. Rouillard affirme en effet que la mise en place des bureaux régionaux, par exemple, a créé de nombreux conflits entre ces instances et l'exécutif de la centrale en raison, notamment, des coûts financiers qui en découlaient. On peut en ce sens supposer que le projet du comité fut effectivement mal reçu puisqu'il opérait une ponction supplémentaire sur le budget de ces instances. Sur la réforme des structures, voir J. Rouillard, *Histoire*, 222-4.

[41]"Pour la dissolution de Comité féminin," *PV, 42e session du congrès de la CSN* (1966), 209-10.

[42]La Fédération des femmes du Québec et L'AFÉAS ne seront créées qu'en 1966, année de la dissolution du comité et le Front de libération des femmes, en 1969. Pour une chronologie de l'émergence des groupes féministes au cours de cette période, on pourra consulter V. Brodeur et al., *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux* (Montréal 1982).

le marché du travail."[43] Or, les revendications des membres du Comité féminin s'inscrivent nettement à contre-courant de ces idées. Examinons maintenant la nature exacte de ces revendications, de même que le discours des membres de ce comité.

Entre l'égalité et la différence ... un choix possible?

AU COURS DES ANNÉES 1950, les priorités du Comité féminin sont organisées en fonction de trois axes. Le comité s'intéresse en premier lieu aux conditions de travail des femmes et à leurs incidences sur la santé des travailleuses.[44] Le deuxième axe de réflexion et d'action concerne la spécificité de l'insertion des femmes sur le marché du travail, comme par exemple les déficiences du système de formation professionnelle auquel elles ont accès, les inégalités salariales, ou encore, les problèmes liés au recours massif, dans les hôpitaux notamment, au travail des adolescentes.

La vie syndicale constitue le troisième axe. Les relations inégalitaires entre hommes et femmes au sein de la centrale sont mises en évidence, de même que l'absence de débats sur les problèmes spécifiques des travailleuses. Le comité investira d'ailleurs beaucoup d'énergie à ce chapitre, conscient que pour changer cette situation, il faut que les travailleuses se sentent davantage concernées par les problèmes qu'elles vivent dans le monde du travail. Mais il s'avère d'abord nécessaire de faire leur éducation syndicale, soutient le comité, afin que les syndiquées soient "... par le fait même placée(s) sur le même pied que le travailleur et puisse(nt) discuter d'égal à égal."[45] Pour ce faire, le comité multipliera ses interventions dans le journal *Le Travail* et concevra un projet d'éducation syndicale à l'intention exclusive des femmes. En 1954, il proposera également une série de mesures pour "discriminer positivement" les syndiquées et leur permettre d'augmenter leur représentativité au sein des structures de la centrale.[46] Ces mesures seront toutefois rejetées par les délégués réunis en congrès général.

Dans les années 1960, le Comité féminin élargit ses préoccupations tout en affinant sa réflexion: aux revendications plus classiques telles l'amélioration des conditions de travail, ou "à travail égal, salaire égal," se substitue, par exemple, la notion de "salaire égal pour un travail d'égale valeur."[47] Il revendique également

[43]R. Geoffroy et P. Ste-Marie, *Le travailleur syndiqué face au travail rémunéré de la femme*, Étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme (1968). Cette citation est tirée de M.J. Gagnon, "Les comités," 93.

[44]La répartition des tâches à l'usine, le travail à la pièce et l'insalubrité des lieux figurent notamment au nombre de ces préoccupations. *Rapport du Comité d'étude du problème des femmes au travail* (25-07-1953), B.17.9.

[45]R. Geoffroy, "Rencontre," (avec M. Brosseau), *Le Travail*, 30, 38 (18-10-1954), 6.

[46]Voir à ce sujet *PV de la Commission confédérale des problèmes du travail féminin* (30-05-1953), B17.9 et *PV, 33e session du congrès de la CTCC* (1954), 120-2.

[47]Voir à ce sujet le *PV du Comité féminin* (11-09-1965).

un accès égalitaire à la formation professionnelle, la formation et le recyclage des femmes mariées qui retournent sur le marché du travail[48] et bientôt, des congés de maternité sans perte des droits acquis,[49] des garderies,[50] etc.

L'ensemble de ces revendications témoigne d'une sensibilité nouvelle face au travail salarié des femmes, et notamment face à celui des femmes mariées, de même qu'une conscience plus vive de la réalité du travail des femmes et des processus sociaux qui les marginalisent. Le comité revendique, de fait, des moyens permettant aux femmes de participer pleinement au monde du travail et s'engage, pour ainsi dire, dans une lutte pour l'égalité en matière d'emploi. Mais une analyse plus serrée du discours de ces militantes et des revendications qu'elles mettent de l'avant révèle une démarche beaucoup plus complexe: à l'égalité de droit qu'elles revendiquent se juxtapose, en effet, un discours de la différence dont nous tenterons de comprendre à la fois les fondements et son articulation au discours égalitaire.

Dans un premier temps, on constate que les membres du comité légitimisent constamment leur action en se référant à des principes égalitaires. Ces principes sont, quant à eux, fondés sur des notions de justice et d'équité sociale: droit des femmes à assurer leur subsistance, droit à une éducation et à une formation professionnelle adéquates, droit d'être rémunérées selon la valeur réelle du travail accompli, droit d'exercer un métier dans de bonnes conditions de travail, etc.

C'est également par souci d'équité sociale, soutient le comité, que le mouvement syndical ne peut rester indifférent aux conditions de travail difficiles qu'un nombre croissant de femmes vivent sur le marché de l'emploi et aux discriminations multiples auxquelles elles sont confrontées. Puisque les femmes sont désormais sur le marché du travail pour y rester, il s'avère essentiel qu'elles obtiennent le même traitement que leurs compagnons de travail. Dans cette société en pleine évolution, "la femme veut conquérir la place qui lui revient légitimement et équitablement et il est évident que le mouvement syndical ne peut rester indifférent aux aspirations d'un groupe aussi important."[51] Les changements qui s'opèrent dans les modalités d'insertion des femmes au marché du travail et dans la société servent donc de toile de fond aux mesures égalitaires réclamées par le comité. L'une de nos informatrices affirme d'ailleurs à ce sujet:

On ne pouvait nier que la société changeait et quand on fait partie d'un mouvement, il faut s'adapter. Mais de quelle façon? C'était toute une étude (à faire)! On avait le souci de

[48] *PV de la Commission féminine de la CSN* (18-09-1961).
[49] *PV de la Commission féminine de la CSN* (24-02-1962).
[50] *PV du Comité féminin* (09-01-1965).
[51] Entrevue avec G. Lachaîne, "La femme reste-t-elle une intruse?" *Le Travail*, 40, 9 (septembre 1964), 9.

s'intégrer (comme femmes) dans la société, de ne pas bouder le changement, d'embarquer et d'en tirer le meilleur parti.[52]

Cette démarche conduit ces militantes à élaborer une vision plus critique de la dynamique des rapports sociaux de sexe. Au fil de leurs réflexions, elles ne peuvent qu'être confrontées au fait que les discriminations que vivent les femmes sur le marché du travail trouvent leur source dans l'organisation même de la société et dans la nature des rapports sociaux de sexe. Ainsi, les membres du comité semblent bien conscientes que l'obtention de meilleures conditions de travail passe par un militantisme syndical accru, mais que ce militantisme ne peut s'actualiser sans une remise en question d'un certain modèle de comportement féminin et par la conquête d'un statut égalitaire pour les femmes. Les femmes ont peur de s'affirmer, soutient-on au comité, en raison "de ce reliquat de nos vieilles méthodes d'éducation qui nous ont inculqué l'idée que les hommes devaient dominer partout. Dès notre enfance, on nous a formées à céder la place à l'homme."[53] Les membres du comité semblent bien conscientes que l'intériorisation des modèles sociaux et des normes sexuelles jouent en défaveur des travailleuses.

Si nous voulons remonter aux causes premières, il faudrait blâmer la conception que notre société se fait de la femme et de ses capacités. Conception partagée, hélas, par les femmes elles-mêmes; l'homme est un être supérieur, la femme une inférieure qui ne doit pas gagner le même salaire que lui, même si elle abat la même besogne.[54]

Elles reconnaissent également que le rôle traditionnellement dévolu aux femmes dans la société — soit celui d'être épouse et mère avant toute chose — a conduit les femmes à entretenir des rapports différents avec le travail et le syndicalisme. Mais la généralisation du travail salarié des femmes commande des attitudes nouvelles, soutient le comité: les travailleuses ne doivent plus accepter, sans se plaindre, de mauvaises conditions de travail sous prétexte que ce travail n'est que temporaire et qu'elles se marieront bientôt. La durée de leur passage sur

[52]Entrevue no 1, 3. Soulignons qu'il fut impossible de vérifier s'il y avait des dissensions au sein du comité sur la façon de s'intégrer à cette société changeante. Les personnes rencontrées ont toutes souligné les difficultés qu'elles avaient à convaincre les autres (syndiqué-e-s, responsables syndicaux, etc.) et la nécessité de ne pas les bousculer, mais elles sont restées muettes sur leurs relations avec les autres membres du comité. Les archives consultées n'ont pu nous éclairer davantage sur cette question. Y avait-il pour autant consensus au sein du comité en ce qui a trait au choix des dossiers prioritaires ou à la façon de conduire les débats? Il est permis d'en douter mais la question reste entière, étant donné l'absence de données sur cet aspect.

[53]Propos de Georgette Lachaîne recueillis par M. Gauthier dans "Le syndicalisme est-il pour la femme une tâche surhumaine?", *Le Travail* 39, 10 (octobre 1963), 12.

[54]J. Duval, "La femme et le syndicalisme," *Le Travail*, 37, 11 (novembre 1961), 5.

le marché de travail ne cesse de s'allonger et les femmes doivent modifier leurs comportements.

Les membres du Comité féminin semblent toutefois conscientes que plusieurs secteurs d'emploi où sont cantonnées les travailleuses, "manque(nt) d'intérêt et (que) les salaires sont bas. On est presque toujours là avec l'espoir de s'en sortir, soit pour se marier, soit pour faire autre chose, de sorte qu'on se préoccupe très peu du côté sécuritaire de l'emploi."[55]

Toutes les personnes rencontrées pour les fins de cette recherche ont d'ailleurs confirmé combien il leur était difficile de mobiliser les femmes, de leur faire partager leur idéal de changement, ou plus simplement, de les convaincre de l'importance de débattre des questions propres aux femmes. Plusieurs facteurs intervenaient, ont souligné ces informatrices. Le scepticisme des syndiquées figure toutefois au premier rang des arguments invoqués: les femmes aspiraient à un changement mais ne pouvaient imaginer qu'il puisse se concrétiser. Cette attitude sceptique — voire défaitiste — des syndiquées se conjuguait pour une bonne part à la crainte de bouleverser les normes établies: "Elles avaient peur de s'affranchir, peur de rapporter chez elles des idées qui auraient pu être autres que les idées qui se débattaient dans la famille — entre couple d'abord — et vis-à-vis du syndicalisme. On avait tellement peur du syndicalisme."[56]

Conscientes de l'incidence négative de l'intériorisation de certains modèles de comportement, les membres du comité se préoccuperont non seulement d'améliorer les conditions de travail des femmes et de stimuler leur militantisme par l'éducation syndicale, mais elles s'attarderont également "à promouvoir plus que jamais l'épanouissement de la femme dans tous les domaines."[57] L'importance accordée par le comité à l'amendement du statut juridique des femmes mariées (loi 16) — une revendication que le comité met de l'avant dès 1961 — reflète bien cette volonté.[58]

[55]Propos de R. Lorrain recueillis par M. Gauthier, "Le syndicalisme est-il pour la femme une tâche surhumaine?" *Le Travail*, 39, 10 (octobre 1963), 13. Cette militante fait ici allusion au secteur du vêtement — secteur qu'elle connaît bien puisqu'elle y travaille depuis plusieurs années comme ouvrière.

[56]Entrevue no 7, 5-6. L'impact du Comité féminin auprès des travailleuses de la centrale n'a cependant pu être établi de façon exacte. Le nombre de déléguées assistant aux congrès de la CSN n'augmente toutefois pas de façon significative avant les années 1970.

[57]*PV du Comité féminin* (22-06-1963).

[58]Voir à ce sujet le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 1961, de même que celui du 24 février 1962. Le comité entretiendra des liens étroits avec la maraine du projet, la députée Claire Kirkland Casgrain et demandera à la CSN de se prononcer officiellement en faveur des amendements contenus dans le Rapport Nadeau (Lettre de R. Couillard, secrétaire suppléante du Comité féminin à M. Pepin, 11-11-1963). Précisons que l'adoption de cet amendement en 1964 mettra fin à l'incapacité juridique qui frappait les femmes au moment de leur mariage.

C'est bien à une redéfinition de la place et du rôle des femmes dans le monde du travail — et plus globalement, dans la société — que les membres du comité espèrent conduire les travailleuses. On retrouve constamment d'ailleurs, dans le discours des membres du comité, des références à la "nouvelle femme" et au "nouveau rôle social" que les femmes doivent désormais assumer, notamment dans le monde du travail.

Il est toutefois à priori paradoxal de constater qu'à ces principes égalitaires et à cette volonté de remettre en question un certain ordre établi, se juxtapose, dans les prises de position des membres du comité, un discours plus conservateur qui reprend des stéréotypes fondés sur la différence sexuelle. Ainsi, tout en reconnaissant l'impact négatif de l'intériorisation des rôles sexuels sur le degré de militantisme des travailleuses, les membres du Comité féminin glissent facilement vers des explications psychologisantes, reprenant à leur compte des stéréotypes qu'elles dénoncent par ailleurs. Leurs prises de position sont très souvent truffées, en effet, de références aux déterminismes de la "nature féminine": les femmes sont de nature plus individualistes, craintives et timides et "il n'est pas dans le caractère féminin de combattre longuement."[59] Le faible militantisme des femmes s'expliquerait aussi par "leur réserve naturelle et leur répulsion instinctive pour les éclats."[60] On affirme par ailleurs que les femmes possèdent les "qualités requises" pour devenir de bonnes militantes: "(...) il est inconcevable que la femme, qui de sa nature même est un être de générosité, de dévouement, pose un geste aussi égoïste que celui de ne pas adhérer au syndicalisme."[61] Ce type d'analyse conduit bien souvent les membres du comité à adopter une attitude qui tend à culpabiliser les femmes de leur "passivité": "si nous, femmes, sommes victimes d'injustice, c'est notre faute."[62]

Ces militantes semblent, de fait, se situer dans ce qu'on pourrait qualifier d'un "entre-deux idéologique," à la fois critique à l'endroit des rapports sociaux de sexe dans lesquels elles s'inscrivent, mais aussi partie prenante de ces mêmes rapports. Ceci donne lieu à une ambivalence qui se reflète d'ailleurs dans les revendications qu'elles mettent de l'avant.[63] Si des mesures égalitaires sont réclamées au niveau de la formation professionnelle, des salaires, des indemnités professionnelles, certaines revendications présentent un caractère nettement protectionniste: réglementation des poids à transporter, de la répartition des tâches à l'usine, interdiction du travail de nuit des femmes, etc.

[59]Raymonde Lorrain, "Échanges," dans *Le Travail*, 38, 4 (avril 1962), 3.

[60]J. Duval, "La travailleuse et le syndicalisme," *PV, 34e session du congrès de la CTCC* (1960), 195.

[61]Duval, "La travailleuse," 197.

[62]Jeanne Duval, "La travailleuse et le syndicalisme," dans *Le Travail*, 37, 11 (novembre 1961), 5.

[63]La notion d'ambivalence est ici utilisée pour définir "le caractère de ce qui se présente sous deux aspects sans qu'il y ait nécessairement opposition ou ambiguité" (cf. *Le Petit Robert*) et non pour signifier que leur discours et leurs revendications sont de nature contradictoire.

Les débats entourant cette dernière revendication révèlent de plus que cette ambivalence des membres du comité peut se retrouver dans l'argumentation développée autour d'une même question: les membres du comité sont unanimement contre le travail de nuit. Elles sont d'ailleurs confortées dans cette position par le consensus qui semble régner parmi celles qui sont principalement visées par la levée de cette interdiction, soit les travailleuses du textile. Les raisons invoquées par le comité pour justifier son refus du travail de nuit des femmes relèvent à la fois d'une conscience très nette des discriminations que vivent les femmes sur le marché du travail, du poids des rôles qu'elles doivent assumer, mais aussi de la difficulté qu'ont les membres du comité à se dégager de certaines conceptions concernant le rôle des femmes.

L'argumentation qu'elles développent constitue en effet un amalgame d'explications dont la principale caractéristique est d'osciller sans cesse entre une critique de la logique productiviste qui conduit les compagnies de textile à demander la levée de l'interdiction et des considérations d'ordre moral.[64] Réalité regrettable pour tout le monde, travail anti-social parce que contraire à l'organisation du temps de travail et de loisirs de la majorité, le travail de nuit menace de plus d'entraîner une surexploitation de la main-d'oeuvre féminine, "recherchée" pour les bas salaires qui lui sont payés. C'est pourquoi le comité précise que "l'interdiction du travail de nuit pour la femme ne constitue nullement une discrimination envers les femmes mais représente, au contraire, le maintien des conditions normales de travail que nous souhaiterions pour les hommes."[65]

Mais le comité affirme par ailleurs qu'en raison des obligations domestiques et maternelles des femmes, le travail de nuit risque d'alourdir d'autant les tâches dévolues aux mères. Cette double tâche n'est toutefois aucunement remise en question. De plus, soutient encore le comité, il est "reconnu que l'absence de la mère au foyer affecte plus la famille que l'absence du père."[66] Aux délégué-e-s siégeant au congrès de 1964, le comité affirme:

> si nous nous élevons contre le travail de nuit des femmes, c'est qu'il y a des valeurs fondamentales qui sont en jeu. Si nous défendons le travail de nuit aux femmes, c'est que nous voulons que la famille garde foi en sa mission, qu'elle s'élève au-dessus des questions politiques et monétaires afin d'être à la hauteur des tâches d'éducation que lui réclame notre époque.[67]

[64]Dans une petite brochure portant sur *Le Comité féminin de la CSN, 1953 (sic)-1966 et le travail de nuit des femmes* (Montréal 1981), N. Lacelle a fort bien illustré cette ambivalence des membres du comité face à la question du travail de nuit.

[65]"Rapport du Comité féminin de la CSN," *PV, 41e session du congrès de la CSN* (1964), 145. Voir aussi "Les femmes ne plieront pas devant la voracité des grandes entreprises," *Le Travail*, 41, 10 (octobre 1965), 16.

[66]*PV du Comité féminin* (11-09-1965).

[67]"Rapport du Comité féminin de la CSN," *PV, 41e session du congrès de la CSN* (1964), 146. La CSN refusera de soumettre un mémoire à la Commission Dussault-Mailloux (chargée

La ligne de démarcation de leur argumentation est facilement identifiable. Elle se dessine nettement autour des fonctions reproductrices et maternelles des femmes. Les débats entourant la question du travail de nuit témoignent, en fait, d'un phénomène plus large, soit la difficulté d'harmoniser le double rôle que les femmes doivent de plus en plus assumer et de trouver des solutions qui permettent aux femmes d'être à la fois mère *et* travailleuse et ce, dans un contexte où les modèles de socialisation assignent prioritairement les femmes à la sphère privée. Une de nos informatrices précise même à ce sujet que face à la généralisation du travail salarié des femmes mariées, "il y avait une culpabilité, je pense, que même les célibataires qui étaient dans le comité portaient."[68] Ce sentiment conduit les membres du comité à développer une logique qui fait du travail salarié des femmes une question juste et légitime dans une économie moderne mais qui devient une triste réalité lorsqu'effectué par des mères de famille. Le droit au travail des femmes mariées demeure ainsi contingenté par leur statut de mère, par l'âge des enfants: on parlera des jeunes femmes sans enfant, des jeunes mères, de celles dont les enfants sont d'âge scolaire et enfin, de celles dont les enfants sont élevés. Mais comme de plus en plus de femmes doivent ou désirent travailler, il s'avère nécessaire de trouver des solutions adéquates, tout en évitant que les femmes soient pénalisées: d'où les congés de maternité, les garderies, etc.

Ces hésitations des membres du comité à accepter pleinement la réalité du travail salarié des femmes mariées les obligent par ailleurs à préciser la nature du statut qu'elles réclament pour les femmes en emploi. Cet exercice démontre à quel point ces militantes sont conscientes de la spécificité de l'insertion des femmes sur le marché du travail. En fait, elles sont confrontées au vaste dilemme évoqué en introduction: comment être égale tout en étant différente? Cette question cruciale à laquelle les membres du comité semblent sans cesse confrontées, est vraisemblablement à l'origine de l'ambivalence que l'on décèle dans le discours des membres du comité et de la dualité de leur action revendicative. Cette ambi-valence s'apparente fortement à ce qu'une historienne française, Geneviève Fraisse, a relevé au sujet de féministes françaises du 19e siècle, soit "un paradoxe qui montre des femmes conscientes de leur différence sexuelle et de leur spécificité féminine dans leur demande d'égalité face au monde de l'universel et de la démocratie."[69] Ceci peut expliquer pourquoi le comité revendique à la fois des mesures égalitaires,

---

d'étudier l'éventuelle levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes). La CSN jugeait, en accord avec le Comité féminin, que le mandat de cette commission était trop restreint et qu'une enquête globale portant sur la situation des femmes en emploi était nécessaire. L'interdiction du travail de nuit des femmes sera levée en 1968.

[68]Entrevue no 5, 5. Précisons ici que le comité semble composé, en majorité, de femmes célibataires. Bien que nous ne puissions l'affirmer avec certitude, il semble que seule Yvette Rousseau était mariée.

[69]G. Fraisse, "Droit naturel et question de l'origine dans la pensée féministe au XIXe siècle," Collectif, *Stratégies des femmes* (Paris 1984), 380.

des mesures spécifiques permettant aux femmes d'assumer leur rôle de mère — comme les congés de maternité — et des mesures à caractère nettement protectionniste.

Le glissement s'opère surtout, on l'a vu, sur des questions qui ont une incidence sur le rôle des femmes au sein de la famille et qu'on tend alors à expliquer comme relevant de fonctions naturelles. "L'éternel féminin" prend ainsi facilement le pas sur la réalisation de la "nouvelle femme" à laquelle aspirent les membres du Comité féminin. Ce glissement peut certes s'expliquer par une impossibilité de se détacher totalement des modèles de socialisation qui assignent prioritairement les femmes à la sphère privée. Mais il est tout autant révélateur, croyons-nous, des limites inhérentes au discours égalitaire. Comme le souligne D. Lamoureux, le discours égalitaire repose sur une demande, celle "d'étendre aux femmes des droits qui, quoique universels, nous ont jusqu'à présent été déniés (mais sans) questionner la logique qui fait de l'universel une catégorie qui ne semble pas concerner les femmes."[70] Ce discours tend ainsi à niveler la diversité de l'expérience humaine et à renvoyer dans l'inégalité tout ce qui n'est pas identique. Comment rendre compte, dans une telle logique, de l'expérience spécifique des femmes alors que cette spécificité est par ailleurs à la source même de leur exclusion et de leur infériorité?

L'entreprise est d'autant plus complexe, souligne pour sa part J.W Scott, puisque "when equality and difference are paired dichotomously, they structure an impossible choice."[71] Proposant une relecture des revendications des féministes américaines du début du siècle — revendications jugées bien souvent comme étant contradictoires parce que reposant à la fois sur un discours égalitaire et une valorisation de la nature féminine, cette auteure suggère d'appréhender leurs demandes comme une tentative:

> To concile theories of equal rights with cultural concepts of sexual difference, to question the validity of normative constructions of gender in the light of the existence of behaviors and qualities that contradict the rules, to point up rather than resolve conditions of contradictions, to articulate a political identity for women without conforming to existing stereotypes about them.[72]

On peut se demander en ce sens si le discours et les revendications du Comité féminin de la CSN ne reflètent pas ce même type de tensions. Le refus du travail de nuit, par exemple, n'est peut-être pas illogique en soi. Confrontées au caractère pénible de leurs conditions de travail, à la double tâche que leur confère leur appartenance sexuelle — et ce même pour les célibataires — les travailleuses ont probablement intérêt à revendiquer des mesures protectionnistes. L'intériorisation

[70]D. Lamoureux, *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 70* (Montréal 1986), 42.
[71]"Deconstructing Equality-Versus-Difference: Or, the Uses of Post-structuralist Theory for Feminism," *Feminist Studies*, 14, 1 (Spring 1988), 43.
[72]"Deconstructing Equality," 48.

des rôles sociaux est bien sûr un facteur que l'on se doit de prendre en considération dans l'analyse des pratiques revendicatives des travailleuses. L'absence d'alternative sociale acceptable à cette époque en est peut-être une autre qui peut conduire les femmes à proposer des stratégies leur permettant, par exemple, d'assumer la double tâche, malgré le coût qu'une telle solution impose. Dans un contexte où les rapports hommes-femmes commencent à peine à être remis en question et où le partage des tâches est une notion à peu près inexistante, on ne peut s'étonner que les travailleuses refusent le travail de nuit ou optent pour le travail à temps partiel — une question qui est également beaucoup discutée au début des années 1960 et souvent présentée comme un compromis acceptable pour les femmes mariées. Les membres du Comité féminin ne font alors que refléter des stratégies qu'elles endossent visiblement par ailleurs.

Conclusion

MALGRÉ SES LIMITES, le discours et les revendications formulés par le Comité féminin sont néanmoins porteurs de changement social puisqu'ils visent à faire reconnaître aux femmes le droit à des mesures spécifiques découlant de leur appartenance sexuelle. L'inscription, au niveau de la centrale, de revendications telles les congés de maternité, les garderies ou l'ouverture de cantines scolaires en sont quelques exemples. Plus globalement, l'analyse de leur discours et de leur action revendicative démontre bien la volonté de ces militantes de redéfinir autrement la place qu'occupent les femmes sur le marché du travail, dans les syndicats et dans la société en général. Leur mobilisation au sein de ce Comité féminin constitue, de fait, une réponse aux transformations socio-économiques qui traversent la société québécoise et dont les femmes sont partie prenante. Leur action, qui vise à faire accéder de plain-pied les femmes à l'univers du travail salarié et à celui du syndicalisme, s'inscrit nettement à contre-courant des conceptions, largement répandues à leur époque, sur le caractère marginal du travail féminin. Bien qu'il faille attendre la fin des années 1960 pour que se restructure plus largement le mouvement féministe, notre étude démontre bien l'existence, et ce dès les années 1950, d'un questionnement sur le rôle et la place des femmes dans la société et ce, à la lumière de l'expérience spécifique des travailleuses.

On a vu cependant que la démarche des militantes du Comité féminin n'est toutefois pas linéaire. Leur quête d'un statut égalitaire est en effet constamment traversée par des référents idéologiques qui relèvent d'un discours de la différence assignant aux femmes un rôle "naturel" dans la sphère privée. Le Comité féminin apparaît en ce sens à la jonction de deux courants idéologiques, de deux tendances qui se chevauchent sans pour autant s'exclure l'une l'autre. Cette constatation ne peut que questionner notre compréhension du processus d'émergence d'une conscience féministe et peut-être aussi, celui du changement social. Le projet social qu'élaborent les membres de ce comité peut-il être construit autrement que sur les bases de leur propre expérience? Pour ces militantes, il ne semble pas en effet y

avoir de contradiction ou d'incohérence. Entre l'acceptation des modèles et leur rejet absolu, il existe peut-être un espace que les femmes négocient, un espace social acceptable, à la mesure de leur expérience et de leurs conditions objectives de vie et de travail.[73] Et peut-être également un refus de se soumettre entièrement à la loi de l'égalité, tout comme à celle de la différence...

[73]Voir à ce sujet Sarah Eisenstein, *Give us Bread but Give us Roses — Working Women's Consciousness in the United States, 1890 to the First World War* (London 1983).

Cet article constitue une version remaniée d'une communication présentée à la Eight Berkshire Conference on the History of Women (Rutgers University, juin 1990). Les données et une partie de l'analyse sont tirées de mon mémoire de maîtrise dont le titre est Discours et pratiques du Comité féminin de la CTCC-CSN, 1952-1966, *MA (Histoire), UQAM, 1988. Nadia Fahmy-Eid et Robert Comeau assumaient la direction de ce mémoire. Cette recherche a en partie été réalisée grâce à l'obtention d'une bourse du Fonds FCAR. J'aimerais remercier ici Aline Charles, Bernard Dionne et Richard Marcoux qui ont accepté de lire et de commenter une première version de ce manuscrit.*

ANNEXE I

Profil des femmes interviewées

Entrevue	Région	Année de syndicalisation	Responsabilités syndicales
No. 1	Québec	1952-1953	Secrétaire, puis trésorière de son syndicat. Membre de l'exécutif du conseil central et membre du comité régional d'éducation.
No. 2	Montréal	1943	Membre de l'exécutif, puis présidente de son syndicat. Membre de l'exécutif du conseil central.
No. 3	Montréal	1951	Secrétaire, puis présidente de son syndicat.
No. 4	Montréal	Début des années 40	Membre de l'exécutif, puis présidente de son syndicat. Membre de l'exécutif du conseil central et de celui du comité régional d'éducation. Membre de l'exécutif de sa fédération.
No. 5	Estrie	1953	Vice-Présidente, puis présidente de son syndicat. Membre de l'exécutif du conseil central et de celui du comité régional d'éducation.
No. 6	Montréal	1959	Présidente de la section locale de son syndicat et membre de l'exécutif du syndicat. Conseillère syndicale.
No. 7	Estrie	1952	Secrétaire, puis présidente de son syndicat. Membre de l'exécutif du conseil central, du comité régional d'éducation et de celui de sa fédération.

Il faut préciser que quatre de ces femmes ont siégé à la septième vice-présidence de l'exécutif de la CSN. Trois des personnes proviennent de la Fédération des services, deux du commerce, une du textile et une autre, du vêtement.

ANNEXE II

Liste des membres du Comité féminin 1952-1956 et 1960-1966

Nom	Années	Conseil Central	Fédération	Prés. du C.F
1952-1956				
Y. Valois	1952-56	Sorel	salariée du C.C.	1952-55
M. Brosseau	1952-56	Montréal	Commerce	1955-56
R. Boisvert	1952-55	Montréal	Services	-
J. Desbiens	1954-55	Chicoutimi	Commerce	-
G. Gervais	1952-53	Montréal	?	-
L. Gervais	1952-54	Grand-Mère	Vêtement	-
L. Bernatchez	1955-55	Québec	Services	-
C. Prince	1955-56	Montréal	Vêtement	-
M. Grenier	1955-55	Québec	Synd. Corset	-
M. Caron	1955-56	Québec	Imprimerie	-
R. Geoffroy	1954-56	Québec	Le Travail	-
1960-1966				
J. Duval	1960-62	Montréal	Services	1960-62
J. Boisclair	1960-64	Québec	Services	-
R. Lorrain	1960-66	St-Hyacinthe	Vêtement	-
R. Couillard	1960-66	Montréal	Commerce	-
C. Cantin	1960-60	Victoriaville	?	-
Y. Rousseau	1961-66	Coaticook	Textile	1965-66
G. Lachaîne	1962-65	Montréal	Commerce	1962-65
L. Dagenais	1964-66	Montréal	Services	-
L. St-Laurent	1964-66	Québec	?	-
J. Aubin	1964-65	Lac St-Jean	?	-
T. Gérard	1964-64	Lac St-Jean	?	-
S.B. Alain	1964-66	Rimouski	?	-
L. Pelletier	1964-66	Rimouski	?	-

M. Jetté	1964-65	Trois-Rivières	?	-
M. Duchêsne	1964-66	Trois-Rivières	?	-
L. Parker	1965-66	Hull-Ottawa	Services	-
F. Leclerc	1965-66	Hull-Ottawa	?	-
G. Laflamme	1965-66	Côte Nord	?	-
G. Hotte	1963-66	C.S.N.	S. d'éducation	-

Bien que l'identification des secteurs d'emploi où oeuvrent les membres du comité soit incomplète, il semble y avoir, au cours des années 1960, une proportion un peu plus grande de militantes issues de la Fédération des services (l'actuelle FAS). Ceci reflète les changements qui s'opèrent au sein de la main-d'oeuvre féminine et à l'intérieur de la CSN.

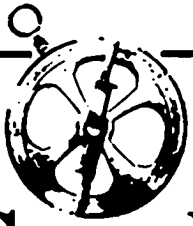

the Journal of Canadian Studies

The *Journal of Canadian Studies* has been described as "the best single source of thought about Canada". Four times a year the *Journal* publishes a lively variety of scholarly articles, critical comment and book reviews on Canadian history, politics, economics, education, literature and the arts, public policy, communications, anthropology and sociology. Whatever your interest the *Journal* has something for you.

Yes! Send me a one year's subscription (4 Issues) of the *Journal of Canadian Studies* at $25.00. ($15.00 for students) Please add GST-7%

☐ Payment enclosed ☐ Bill me later

Return to:
The Journal of Canadian Studies
Trent University
Peterborough, Ontario, Canada
K9J 7B8

Name _____

Address _____

Province _____ Postal Code _____

Relations industrielles
Industrial Relations

Revue trimestrielle bilingue publiée depuis 1945 par le Département des relations industrielles de l'Université Laval. *Relations industrielles/Industrial Relations* est la seule publication scientifique du genre au Canada et la plus vieille au monde.

À saveur internationale, *Relations industrielles/Industrial Relations* s'est acquise une solide réputation autant au Canada qu'à l'étranger. Elle est reconnue officiellement par l'Association canadienne des relations industrielles.

Les articles portent sur tous les aspects des relations industrielles entendues dans un sens large. Ceux-ci sont publiés dans la langue de l'auteur, soit l'anglais, soit le français et sont accompagnés d'un résumé dans l'autre langue. Ils sont catalogués dans plusieurs index analytiques. Chaque numéro comprend en outre des recensions, des chroniques régulières et des bibliographies abondantes. Chaque article proposé est soumis à deux évaluateurs anonymes.

Relations industrielles/Industrial Relations s'adresse tant aux praticiens et praticiennes dans le domaine qu'aux universitaires. Ses abonnés sont répartis dans plus de trente pays à travers le monde.

A bilingual quarterly published since 1945 by the Department of Industrial Relations, Université Laval, *Relations industrielles/Industrial Relations* was the first academic journal of industrial relations in the world and is the only one in Canada.

With its international flavour, *Relations industrielles/Industrial Relations* has an excellent reputation in Canada and abroad. It is officialy recognized by the Canadian Industrial Relations Association.

Articles focus on all aspects of the employment relationship. They appear in either French or English with a full summary in the other language. Each issue includes book reviews, regular features and a bibliography. All manuscripts are reviewed by at least two anonymous referees.

Relations industrielles/Industrial Relations is of prime importance for academics, students, human resource and labour relations managers, policy makers and observers. The Journal is distributed in more than thirty countries around the world.

	Abonnement annuel/Annual subscription	
Individus/Individuals	Canada:	25,68$ CAN
	étranger/foreign:	24 $ US
Institutions	Canada	51,36$ CAN
	étranger/foreign:	48 $ US

Les Presses de l'Université Laval
Cité universitaire, Québec, Qc
Canada G1K 7P4

Téléphone: (418) 656-3809
Télécopieur/FAX (418) 656-2600